

# Les Mesneux

## Permettez moi...

Madame, Mademoiselle, Monsieur.

Les vacances sont terminées et nous allons tous retrouver les préoccupations que la trêve estivale nous avait fait oublier. Parmi les dossiers en cours, permettez-moi de revenir sur celui du tri sélectif, toujours d'actualité. C'est une obligation légale, puisqu'en juillet 2002 les centres d'enfouissement technique ne pourront plus en principe admettre que des déchets ultimes. C'est une nécessité économique, à la fois par l'économie de matières premières liées au recyclage et à la maîtrise des coûts. C'est enfin une démarche de protection de l'environnement et un acte de santé publique par la protection des nappes phréatiques. Lors de la réunion municipale de mars 2001 vous avez manifesté par votre nombre et vos questions l'intérêt que vous portez à ces enjeux mais aussi vos interrogations, voire vos doutes, quant aux moyens retenus et aux modalités de la collecte. Aujourd'hui après quelques mois de "rodage", au cours desquels tout le monde a joué le jeu, les premiers résultats sont considérés comme très bons. Comme promis une nouvelle réunion avec les responsables de la communauté de communes Champagne Vesle sera organisée pour remédier tous ensemble aux quelques dysfonctionnements que vous avez pu constater. Merci pour votre civisme et bon tri.

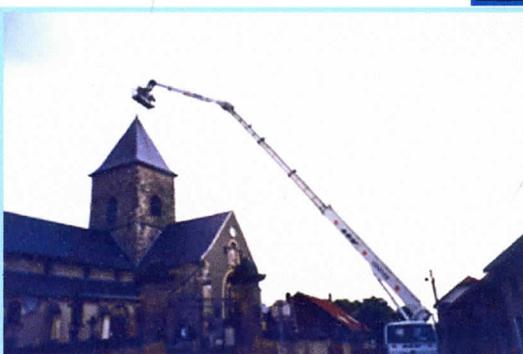
Jean-Claude LEVASSEUR.

## UN NOUVEAU COQ AU VILLAGE



Malmené par les intempéries depuis de nombreuses années, le coq des Mesneux avait rendu l'âme en cette terrible nuit du 26 Décembre 1999. Terrassé par la tempête plus que par les années, il avait cessé de veiller sur notre village, laissant

dans le désarroi les paroissiens et les amateurs de prévisions météorologiques... Un an et demi après sa mort peu glorieuse, grâce au savoir faire des hommes, le nouveau coq allait bientôt regagner son perchoir et redoubler de vigilance.



Le père Claude COLLIGNON, curé de la paroisse, est venu bénir, le dimanche 1er juillet à 8 heures du matin, le nouveau coq de l'église. Cette cérémonie, très matinale, pour

laquelle la population n'a pu, hélas, être informée à temps, s'est déroulée en présence de M. le Maire entouré de quelques habitants (prévenus hâtivement) et quelques conseillers municipaux. La mise en place du coq a été réalisée le vendredi 6 juillet, à 9 heures du matin, par une entreprise spécialisée, grâce à une nacelle venue spécialement de Paris à bord de laquelle avait pris place un représentant de la commune qui eut le privilège de replacer au sommet du clocher un coq flambant neuf, enrubanné et béni...

## Comptes rendus sommaires des Conseils Municipaux

### FORMATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

( voir plaquette distribuée en juin 2001)

Monsieur le Maire est Président de droit de toutes les commissions municipales.

### FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le président de séance rappelle que le conseil municipal doit se prononcer sur un taux (pouvant être différent pour le maire et chacun des adjoints), applicable à une valeur maximale, variant selon la population de la commune. A titre indicatif, pour une population de 500 à 999 habitants, ces valeurs maximales sont les suivantes au 1<sup>er</sup> Décembre 2000 :

MAIRE (Art.L 2123-23-1)		ADJOINTS (Art.L 2123-23)	
Taux applicables à l'indice 1015	Montant Mensuel Maxi (si taux 100%)	Taux applicables à l'indice 1015	Montant Mensuel Maxi (si taux 100%)
	7 114,66 Frs		1 560,66 Frs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant que la commune compte actuellement une population municipale totale de 875 habitants, décide :

1. L'indemnité du Maire Mr LEVASSEUR J.Claude, est, à compter du lendemain du jour de son élection, calculée par référence au barème fixé par l'article L 2123-23-1 du C.G.C.T., pour la strate de population correspondant à celle de la commune :

$7\ 114,66 \text{ Frs} \times 80\ \% \text{ soit } 5\ 691,72 \text{ Frs /mois}$

2. Les indemnités des adjoints sont, à compter de la date à laquelle ils ont commencé à exercer effectivement les fonctions déléguées, calculées par référence au barème fixé par les articles L 2123-23 et L 2123-24 du GCCT, pour la strate de population correspondant à celle de la commune :

1<sup>er</sup> Adjoint : Mr DUPRIEZ Francis Indemnité Maxi (100%) soit 1 560,66 Frs/mois

2<sup>ème</sup> Adjoint : Mme DESSOY Anny Indemnité Maxi (100%) soit 1 560,66 Frs/mois

3<sup>ème</sup> Adjoint : Mr DURDUX Serge Indemnité Maxi (100%) soit 1 560,66 Frs/mois

### DEPOTS DE BENNES AU CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE PARGNY LES REIMS

Mr le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que par un courrier du 10 Avril 2001 la Société DECTRA nous informe qu'à partir du 1<sup>er</sup> Mai elle ne pourra plus accepter à titre gratuit les bennes en provenance de la Commune. Ce service pourra cependant être maintenu à titre onéreux moyennant un prix d'environ 450 Frs la tonne. Il est rappelé au Conseil Municipal à titre indicatif que le tonnage hebdomadaire de ces bennes est d'environ 3 tonnes.

La Société DECTRA argumente sa position en disant que ce service gratuit était lié à un contrat avec l'ancien SICOM de Gueux qui est aujourd'hui dissout. Après une discussion ouverte où sont envisagées différentes solutions alternatives, le Conseil Municipal considérant :

-le coût très élevé du service à titre onéreux qui pourrait dépasser 50 000 Frs par an,

-l'existence de trois déchetteries dont 2 à proximité (Ecueil et Gueux) acceptant tous les déchets à titre gratuit,

après en avoir délibéré, décide à la majorité :

-de ne pas maintenir le service de bennes à titre onéreux,

-de mettre à la disposition des habitants deux fois par an, une benne pour objets encombrants.

Le Conseil Municipal charge le Maire de l'application de ces décisions.

### CREATION D'UNE COMMISSION FINANCES, JURIDIQUE ET FISCALE

Après une discussion ouverte au cours de laquelle les conseillers municipaux font valoir leurs arguments en faveur ou non de l'intérêt de cette commission, un vote à bulletin secret est demandé. Le résultat donnant 7 voix Pour et 7 voix Contre, la demande de création de cette commission n'est pas retenue.

### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE POUR L'ANNEE 2000 :

Le Conseil Municipal a procédé à l'examen du compte administratif 2000 qui s'établit comme suit :

- Fonctionnement : Excédent de clôture 583 244,41 Frs avec reprise de l'excédent antérieur
- Investissement : Excédent de clôture 20 755,90 Frs avec reprise du déficit antérieur
- Restes à réaliser au 31/12/2000 - 208 159,00 Frs

Dont il ressort un **Excédent de clôture cumulé de + 395 841,31 Frs**

Ce compte administratif a été adopté .

Le conseil municipal a procédé ensuite à l'affectation du résultat de l'exercice 2000 soit report en section de fonctionnement 395 841,31 Frs et affectation en réserves (financement de la section d'investissement) 187 403,10 Frs

Le Conseil Municipal a ensuite déclaré que le compte de gestion dressé par le receveur pour l'année 2000, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelait ni observation ni réserve de sa part.

### DEMANDE D'AUTORISATION DE R.F.F. AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande présentée par Réseau Ferré de France, qui sollicite l'autorisation de réaliser au titre de la législation sur l'eau les installations, ouvrages, travaux et aménagements sur l'unité hydrographique Vesle-Aval dans le cadre de la construction de la ligne T.G.V. Est Européen.

Il est prévu la réalisation d'un bassin d'infiltration au nord de la L.G.V. à l'emplacement de l'ancien silo au niveau du croisement L.G.V./ RD6E 3. Un ouvrage hydraulique sous la RD6E 3 est prévu pour assurer une fonction de subverse (trop-plein) de ce bassin sur le terrain en aval (à l'est de la RD6E 3 et au nord de la L.G.V.). Il s'agit d'un terrain agricole qui selon les plans sur une surface de 6 500 m<sup>2</sup> serait remodelé et abaissé de 0,60 m. La culture de ce terrain compte tenu des aléas éventuels d'inondation devient très problématique.

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande à ce qu'une étude soit faite pour trouver une solution alternative qui ne pénalise pas encore la profession agricole déjà largement mise à contribution sur notre territoire par le passage des deux infrastructures LGV-Autoroute.

### REALISATION D'UN PANNEAU PLAN DE SIGNALIETIQUE EXTERIEURE

Le Conseil Municipal accepte la facture de 2 090 Frs H.T présentée par la société CALLIOPE CREATION pour la réalisation de ce panneau plan de village, (participation de la commune).

### ARRIVEE DU COURRIER A LA MAIRIE

Lors de son arrivée en Mairie, le courrier municipal pourra être ouvert par la secrétaire de Mairie aux fins d'enregistrement, et présenté à Monsieur le Maire.

### ACHAT D'UN TABLEAU POUR L'ECOLE PRIMAIRE :

La directrice de l'école primaire souhaiterait le remplacement du tableau dans la classe des CP – CE1, l'actuel étant en très mauvais état et datant de l'ouverture de l'école.

- le Conseil Municipal décide du remplacement de ce tableau, et de retenir le tableau triptyque présenté sur le catalogue CAMIF pour un prix de 3 247,14 Frs T.T.C

### HORAIRES ECLAIRAGE PUBLIC :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que comme il avait été souhaité, EDF GDF Services Reims Champagne a procédé à une étude visant à établir un tableau comparatif du bilan tarifaire pour l'éclairage public de la commune.

Il ressort que le coût hors taxes pour un éclairage de 1800 heures annuelles c'est à dire avec une coupure entre 24 heures et 06 heures correspond à la somme de 28 346,68 Frs H.T. soit 33 902.62 Frs T.T.C.

Le coût total pour un éclairage permanent de nuit serait de 53 218,29 Frs T.T.C. entraînant donc un surcoût de 19 315.67 Frs T.T.C.

Le Conseil Municipal après discussion et après en avoir délibéré décide à l'unanimité que compte tenu de l'élément sécuritaire surajouté, l'éclairage des rues du village sera permanent, dès que cela sera techniquement possible.

Le Maire est chargé de l'application de cette décision.

### QUESTIONS DIVERSES

- Il a été décidé l'achat de 10 chaises pour la Salle des Fêtes auprès des Etablissements A.G.L. Diffusion à Bezannes pour la somme de 1 435.20 Frs T.T.C.
- Monsieur le Maire a fait part au Conseil Municipal du courrier de Mr DEBROUWER Jacques annonçant officiellement sa démission de son poste de conseiller municipal.
- Le conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention de 150 Frs au Secours Catholique.
- Il a été demandé que le compte-rendu des séances du conseil municipal paraisse dans le Journal l'Union.
- Ont été également abordés : la candidature de Mr Boulanger à la Commission Aménagement – Environnement, le problème de la taille des haies des riverains sur le territoire public, les dégradations de chaussée rue des Bavolets.

#### LE S.I.A.E.P. QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable.

Il gère environ 100 km de canalisations, depuis le forage situé à proximité de Chamery (près du ruisseau le Rouillât) jusqu'aux 13 communes qu'il regroupe : Aubilly, Bouilly, Chamery, Courmas, Ecueil, Les Mesneux, Méry-Prémecy, Nanteuil-la-Forêt, Pourcy, Sacy, Saint-Euphrase-et-Clairizet, Serriers et Villedomange.

La qualité de l'eau :

Actuellement, elle connaît essentiellement deux problèmes : les pesticides et les nitrates. Et même si l'agriculture raisonnée commence à se mettre en place, on constate encore une augmentation des concentrations. A cela une explication : il faut 10 ans pour que l'eau descende de la surface jusqu'à la nappe phréatique ! Il est donc largement temps de faire face au problème, et une décision sera prise dans les trois ans à venir :

- soit la construction d'une station de traitement, possible en collaboration avec le syndicat de Champfleury (qui s'alimente à partir de la même nappe); mais il faut savoir que l'investissement puis le fonctionnement de cette usine occasionneraient un surcoût de près de 4 F par M<sup>3</sup> pour chacun des deux polluants traités!

- soit un forage à grande profondeur (le captage à 250 m est possible au Rouillât);

- soit l'exploitation d'une nouvelle ressource : il existe une nappe très importante qui s'étend de Saint-Euphrase à Fismes (d'où sort l'eau de source des Grands Bois) et dont le seul défaut est de contenir une eau ferrugineuse...

A plus grande échelle, mais à plus long terme, l'exploitation de très grosses ressources (Marne, Aisne en Argonne) sera possible grâce à l'interconnexion de plusieurs syndicats.

*[Pour d'autres informations, voir "Histoire d'eau aux Mesneux" dans le bulletin municipal n° 3, sorti au printemps 1996].*

#### SOURIEZ, C'EST L'ÉTÉ ! ( LA FIN)

Si vous voulez éviter de vous fâcher avec vos voisins :

- n'utilisez pas vos tondeuses à gazon (ou tout autre machine bruyante) le dimanche et les jours fériés ;
- ne faites pas du feu avec n'importe quoi, surtout les jours où il y a du vent, vous auriez vite fait d'enfumer tout le quartier ;
- ne stockez pas vos déchets verts à proximité des habitations des voisins : cela sent très vite mauvais ! Un aller - retour à la déchetterie d'Ecueil ne fait que 10 km et prend à peine 20 minutes tout compris : pourquoi s'en priver ?

## CEREMONIE DU 8 MAI



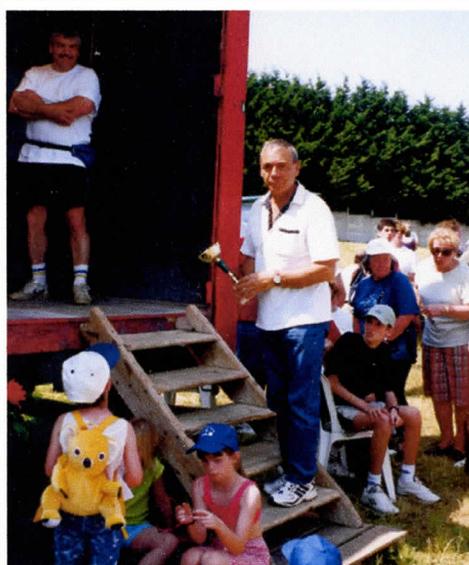
Fête commémorative de la Victoire de 1945, la cérémonie du 8 Mai s'est déroulée en présence de la plupart des membres du Conseil Municipal et de nombreux habitants du village parmi lesquels notre doyen,



M. Pierre DONDELINGER. Notons, également, il faut le souligner, la présence du corps des sapeurs-pompiers en tenue d'exercice. Après la lecture par M. le Maire d'un message du Secrétaire d'État aux Anciens Combattants, une gerbe de fleurs fut déposée devant le Monument aux Morts, aussitôt suivie d'une minute de silence à la mémoire des soldats morts pour la France. Après la Sonnerie aux Morts, une vibrante Marseillaise fut reprise en chœur par les enfants présents et une partie du public.

Un vin d'honneur clôtura cette émouvante cérémonie, particulièrement réussie.

## LA MARCHE DES ELUS



C'est sous un soleil de plomb que s'est déroulée le Jeudi 24 mai 2001, la 28<sup>ème</sup> édition de la Marche des Élus, organisée cette année par la Commune de ORMES et les différentes associations chargées traditionnellement de cette manifestation.

Les pluies incessantes qui ont marqué le «joli» mois de mai avaient laissé craindre le pire du côté des organisateurs mais, ô miracle, en ce jeudi de l'Ascension, le soleil était au rendez-vous.

Sur les 1844 participants qui ont arpenté les 6 et 12 kilomètres de circuits proposés, près de cinquante randonneurs s'étaient inscrits au titre de la Commune des Mesneux dont dix élus, maire y compris. Le but étant de « participer » et non pas de réaliser une performance, le classement de notre village n'intéressera que les plus curieux, sachant que le décompte des points est un véritable casse-tête et qu'une coupe a finalement récompensé toutes les équipes participantes.

Dure pour certains, la journée fut excellente pour tous, tant pour le corps que pour l'esprit...

## LE CORPS DE NOS SAPEURS POMPIERS

Le 13 mai dernier les sapeurs pompiers ont inauguré, dans leur local, la nouvelle dalle réalisée par les employés communaux. Lors de cette manifestation le lieutenant Hubert Degremont a remis au 1er classe Bertrand Jacquinet le grade de caporal.



Le samedi 30 juillet le caporal Bertrand Jacquinet a décerné la médaille d'argent au sapeur pompier 1er classe Alain Bougy en récompense de ses services au sein de la commune. Ces 20 ans de bénévolat furent appréciés de tous et nous souhaitons qu'il continue dans ses fonctions.



Les heureux récipiendaires

Bertrand JACQUINET

Alain BOUGY

## PLAN DES MESNEUX



Vous l'avez sûrement remarqué mais depuis quelques mois, s'élève sur la place de la mairie, entre deux tilleuls, un magnifique ouvrage en bois qui se révèle être le nouveau plan de situation de LES MESNEUX. Financé par les viticulteurs, agriculteurs, artisans et professionnels du village, ainsi que par une participation de la commune,

cet ouvrage a été réalisé par la société Calliope Création. Il allie à la fois esthétique et utilité. Vous y trouverez non seulement le nom des rues mais aussi toutes indications concernant les acteurs de la vie économique de notre village.



## FÊTE PATRONALE



Les 19, 20 et 21 mai, sous un ciel clément s'est déroulé la traditionnelle fête patronale du village. De nombreux enfants se sont retrouvés sur la place pour goûter aux joies des manèges. Le dimanche après midi, jeunes et moins jeunes, ont assistés à un ballet présenté par les danseuses de l'A.S.C. dirigées par Sybille Jacquinet et Émilie Millard. Des applaudissements forts mérités ont salué cette représentation.

Les habitants se sont donnés rendez-vous le lundi soir pour l'apéritif, teinté d'exotisme, offert par la municipalité et préparé avec brio par Madame Géridan avec la recette dont elle seule connaît le secret.

Un regret cependant, l'absence de comité des fêtes qui participait jadis très activement à cette manifestation.(jeux, tombola, buvette, animations...) Si il y a des personnes intéressées ... Merci



**CETTE PAGE EST LA VOTRE. FAITES LA VIVRE**  
 Pour vos articles adressez vous à la Mairie ou à José Berton

**Union Touristique**  
**Les Amis de la Nature**  
 SECTION de  
 REIMS CHAMPAGNE  
 BP509 - 51067 REIMS CEDEX  
 Chemins Verts pour le futur

**Dimanche 16 Septembre 2001**  
 à **HERMONVILLE**  
**20e RANDONNEE ANNUELLE**  
 Ouverte à tous

10 Km  
 15 Km  
 24 Km

**Départs à partir de 9h00 - allure libre**  
**Salle Polyvalente Saint-Rémi à Hermonville**  
 Frais de Participation : 20 FF (€3,05)  
 Gratuit pour les moins de 12 ans

*Amis Randonneurs. Soyez les Bienvenus*  
*Avec la participation*

Crédit Mutuel  
 Nord

Ne pas jeter sur la voie publique

## OPERATION BOUCHONS



LE COMITE REGIONAL DES AMIS DE LA NATURE  
 DE CHAMPAGNE ARDENNE

Organise une collecte de bouchons en liège destinés à être recyclés dans une entreprise qui comprend un atelier de travail pour handicapés de 12 personnes.

L'an passé à la Virade de l'Espoir à VILLERS MARMERY

En partenariat avec l'AFLM (contre la mucoviscidose), la collecte a réunie 900 KG de bouchons soit 35 sacs de 200 l.

Cette année le 30 septembre 2001 à VILLERS MARMERY apportez vos bouchons que vous aurez conservés durant ces prochains mois.

Ou téléphonez au : 03.26.86.44.71 LES MESNEUX  
 03.26.07.80.58 TINQUEUX  
 03.26.06.52.44 REIMS



*Donnez des ailes à votre avenir*

### ARMÉE DE L'AIR INFORMATION

1. Rue de Sillery  
 51100 REIMS

Tél. 03 26 85 37 50  
 Fax : 03 26 82 49 78

Méteil 36 14 ARMÉE AIR

Internet :

WWW.defense.gouv.fr/air  
 baareims@france.com

### LA BASE AERIENNE 112 - REIMS

**RECRUTE**

**60**

### MILITAIRES TECHNICIENS DE L'AIR

**Mécaniciens, Chauffeurs, Pompiers,**  
**Agents de sécurité (Maître chien, Fusilier Commando de l'Air),**  
**Serveurs, Cuisiniers, Auxiliaires sanitaires...**

**NIVEAUX EXIGES :** Niveau 3<sup>ème</sup> générale ou CAP  
 Ou Niveau BEP ou BAC PRO

**AGE :** Etre âgé de 17 à 23 ans

**CONTRAT :** 04 ans renouvelables

**SALAIRE :** 6300,00 Net

if ?

## CENTRE DE LOISIRS FAMILLE RURALE 2001 AUX MESNEUX

La présidente tient à remercier

- les bénévoles qui permettent l'organisation de ce centre,

- la Mairie qui met à notre disposition les locaux communaux,

- l'Association Sportive et Culturelle des Mesneux qui nous a permis d'occuper la salle de tennis de table, et de donner les cours de tennis sur le terrain,

- les quelques parents ou grands parents qui ont accompagné les enfants les jours de sortie,

- les employés communaux qui ont transporté chaises et matériels

- Murielle qui a assuré la garderie chaque matin et le ménage.

Merci à Tous.  
Bonne Rentrée !

Marie Thérèse Leroy

Le Centre de Loisirs de Les Mesneux a fonctionné, pour les enfants de 4 à 12 ans, comme tous les ans au mois de juillet ( du 2 au 27 ). Sur l'ensemble des quatre semaines il a rassemblé de 30 à 45 enfants encadrés par une directrice et selon le nombre d'enfants, de 3 à 6 animateurs. Le temps a été globalement assez clément pour varier les activités : manuelles ou sportives à la carte, tennis tous les jours pour la tranche d'âge 6/12 ans, stage poney la 2ème semaine, grands jeux ....

Bien sûr, des sorties ont donné l'occasion de pique-niquer

- visite de la ferme pédagogique « Les Caprices de Sidonie » à Ronchères (Tardenois 02).

- Journée au Parc Naturel de Sept-Saulx 51 et enfin

- Rencontre avec le Centre de Loisirs de Troissy (près de Dormans).

Pour clôturer cette session 2001, les enfants ont convié les parents pour un spectacle de cirque, chants, danses, dont le clou a été un défilé de mode qui a conquis le public (tout acquis par avance à la cause des enfants !) - La soirée s'est terminée, dans la meilleure ambiance, autour d'un barbecue Il ne reste qu'à espérer que la session 2002 soit un aussi bon cru !



### Le calendrier des vacances Scolaires 2001 - 2002 Zone B

Rentrée Collèges, Lycées Écoles	Toussaint	Noël	Hiver	Printemps	Vacances d'été
mercredi 5 sept	samedi 27 oct	samedi 22 dec	samadi 2 fev	samedi 30 mar	samedi 29

## CEREMONIE DU 14 JUILLET :

Les fêtes se suivent mais ne se ressemblent pas ! A l'inverse du 8 Mai, c'est sous la pluie que s'est déroulée la célébration du 14 Juillet. Seule une trentaine de personnes, à l'abri sous des parapluies, avait osé braver les bourrasques pour écouter, entre deux averses, M. le Maire, Jean-Claude LEVASSEUR, relater avec passion les événements qui se déroulèrent le 14 Juillet 1789 et que nous commémorons chaque année.

Le dépôt de gerbe au Monument aux Morts revint à Valentin BARDOT et Thibault BOUGY, les deux seuls enfants du village présents à la cérémonie, aidés en cela par M. le Maire. Après avoir écouté dans le recueillement (et sous la pluie) la Sonnerie aux Morts et la Marseillaise, les courageux participants furent invités au vin d'honneur, dans la salle de fêtes.



## INSTALLATION DU COLUMBARIUM



Décidée par délibération du conseil municipal en octobre 2000, la réalisation d'un columbarium et d'un jardin du souvenir est à présent achevée. Retardés par le mauvais temps, les travaux de fondations ont commencé début juillet. Le monument ainsi que la stèle ont été posés définitivement le jeudi 12 Juillet, comme l'avait promis l'entreprise intervenante. Notre village possède à présent un columbarium et un jardin du souvenir. Il reste à en fleurir les abords et aménager une rocaille destinée à la dispersion des cendres des défunts, selon leurs

dernières volontés. Cet espace est matérialisé par une stèle et une bordure, en granit rose pareillement au columbarium. L'ensemble du site est paisible, harmonieux et parfaitement intégré dans son environnement. Les conditions de cession aux particuliers seront définies prochainement par le conseil municipal.

## LA PAGE SE TOURNE COMME CELLE D'UN MANUEL SCOLAIRE.



Le vendredi 29 juin, lors d'une manifestation de sympathie, la municipalité a souhaité remercier Catherine MORET qui a accompagné, pendant 15 années scolaires, beaucoup de nos enfants dans leur développement personnel et leur a permis de s'épanouir. De nombreux élèves, anciens et actuels, parents et amis sont venus lui dire au revoir et merci.

Merci pour son dévouement constant et sa grande disponibilité dans ses fonctions scolaires, mais également dans ses activités extra scolaires. Nous lui souhaitons de trouver dans sa nouvelle affectation un accueil chaleureux auprès de ses nouveaux élèves, collègues et parents.





*À 2 mn de  
votre village...*

**Boulangerie Artisanale**

« **Banette,** »

Ouvert de 6 h 30 à 13 heures

Et de 16 heures à 20 heures

Tous les jours sauf le MARDI

J-L. DELVILLE

16, rue de l'ancien Château

51430 Bezannes - Tel : 03 26 36 20 96

Une équipe de professionnels !

Pour vous satisfaire, et vous apporter une  
gamme étendue de produits.

*Banette,*

*Boulangier pour le meilleur des pains.*

**CARNET BLANC**

Le 18 mai 2001 Mademoiselle Florence Martin et Monsieur Nicolas Vaschetto

Le 25 mai 2001 Mademoiselle Marie Chantal Ledoux et Monsieur Didier Fery

Mademoiselle Anne Cordy et Monsieur Fabrice Deliege

Le 23 juin 2001 Mademoiselle Carine Berton et Monsieur Frédéric Andreux

Le 9 juillet 2001 Mademoiselle Marina Maillard et Monsieur Yann Maillard

La municipalité leur présente tous ses vœux de bonheur.

**I. S. M.**  
**Informatique pour particuliers**  
 Conseil, Vente, Devis.  
 Machines complètes, Pièces détachées.  
 Occasion, reprise, remise à niveau de machines anciennes.  
 Sylvain Desjardin gérant  
 19 rue des moyères 51370 LES MESNEUX  
 Tel/Fax: 03.26.82.39.96- Siret 423.095.835.00017  
 Attention: horaires d'ouverture déterminés à la semaine, consultables sur répondeur.



PALMARÉS DES MAISONS FLEURIES POUR L'ANNÉE 2001.



HORS CONCOURS (3 ANNÉES DE SUITE PRIMÉES OU HORTICULTEURS)

Mr	BERTIN	2 rue des Coutures.
Mr ou Mme	BOUREAU	21 rue de Villedommange.
Mr ou Mme	DONDELINGER	27 rue de Reims
Mr	LEROY	34 rue Reims
Mr ou Mme	VEISSE	12 rue des Bavolets

CLASSEMENT GÉNÉRAL

1er Prix	Mr ou Mme ROYER	11 rue des Bavolets
2e Prix	Mr ou Mme GILLET	28 rue de Reims
3e Prix	Mr ou Mme FONDEUR	11 rue du Hordon
4e Prix	Mme MICHAUD	3 rue de Jouy
5e Prix	Mme DEQUIT	8 rue des Coutures
6e Prix	Mr ou Mme BRESSION	5 rue de la Croix
6e Prix	Mr ou Mme COLTIER	2 ruelle d'Ormes
8e Prix	Mr ou Mme MORET	37 allée du Noyer des Enfants
9e Prix	Mr ou Mme LALLEMAND	19 allée du Noyer des Enfants
10e Prix	Mr ou Mme THIERARD	14 rue des Mottes

ENCOURAGEMENTS

Mr ou Mme BAUDOU	4 rue de l'Avenir
Mr ou Mme DEQUIDT	16 rue des Mottes
Mme ERNST	impasse des Epinettes
Mr ou Mme FAURE	21 rue d'Entre-deux-Villes
Mr ou Mme LAIRE	1 rue de Sacy
Mr ou Mme LOYAUX	5 rue des Tuilots
Mr ou Mme MALGRAS	2 rue de Jouy
Mr ou Mme MAREIGNER	3 rue des Bavolets
Mr ou Mme MELET	8 clos du château
Mr ou Mme PERCY-VANGYSEL	17 rue de Villedommange
Mr ou Mme ROUX	4 rue des Bavolets
Mr ou Mme TILLY	5 rue des Moyères

VUE PARTIELLE DU VILLAGE

